



## Initiation juridique

### Chapitre 1 : Le Droit : son rôle, ses principes

Le droit sert à vivre sereinement sans que ce soit le règne du plus fort sur le plus faible. Il s'agit d'assurer l'équilibre de chacun et de permettre à la société de se développer.

#### I) Les caractères de la règle de Droit

- Elle est obligatoire →
  - Sinon elle ne serait pas respectée
  - Le nom assortie de la règle est associé d'une sanction
- Elle est légitime →
  - Vient du parlement si c'est une loi
  - D'un ministre si c'est un décret → Nommé par un président élu
  - 
  - 
  - D'un maire si c'est un arrêté municipale → Pour des raisons de sécurité et parce qu'il a été élu
  - Les diplômes → Le pharmacien doit être diplômé pour ouvrir sa pharmacie
- Elle est générale →
  - Elle s'applique à tout le monde
  - Elle est objective → Se base sur des faits réels
  - S'applique sur les principes fondamentaux de la République → - Liberté :
    - D'expression
    - de pensée
    - D'entreprendre (associé au droit de propriété)
    - De voter
    - De culte
    - De se syndiquer
    - .....

- Egalité → déclaration des droits de l'Homme (1789), les Hommes sont libres et égaux en droit → tout le monde et soumis au même règles juridique
- Fraternité/Solidarité :
  - Volontaire → Famille, amis et associations
  - Obligatoire : Impôts, cotisations sociales → les plus aisés paient pour les plus pauvres

## II) Les différents types de droit

Une différence nette est présente entre le droit public et le droit privé, il en vient donc d'identifier les subtilités.

- Droit public : Ensemble des droit qui concerne l'organisation et le fonctionnement de l'Etat, des communautés locale, région, les école, la justice, les fonctionnaires, les hôpitaux, où l'acteur principale révèle de l'ordre public et de tous (ex : Arrêté municipal → droit public)
- Droit privé : Ensemble des lois qui comprennent les rapports entre les individus, encadrer leurs actes au personnes physiques (particuliers), comme mentales (société, associations). Elle regroupe tout le reste des droits qui ne révèle de l'ordre public, dont l'action agit sur les individus.

Elle compose notamment :

- Le droit des affaires : Ensemble de droits relatifs au affaires des entreprises, la vie d'entreprise, le commerce, le droit de contrats, en soit, tout ce qui concerne la gestion des entreprises.

- Le droit civil : Concerne la vie de tous les jours de tout à chacun, à commencer par la déclaration de la naissance, actes de mariage, actes de décès, actes de divorce, tous les problèmes de voisinage (droit de passage, hauteur des arbres, des bâtiments, arrosage). Le droit civil gère les problèmes de succession (héritage), il y a régulièrement des procès pour régler les conflits liés au problèmes de succession (enfant illégitime...)
- Tous les droits individuels : Le droit de propriété, droit de mariage, droit de vote, droit de culte, droit de se déplacer, droit d'entreprendre, droit de manifester
- Le droit pénal : concerne les personnes ayant commis une infraction, prévoit les sanctions des contraventions, les délits et les crimes.
- Le droit du travail : gère les conditions d'embauche, le recrutement, les licenciements, et les recours en cas d'abus. Le but est de protéger les employés des éventuels employeurs, notamment pour les horaires et le salaire.

Rq : une loi ne peut s'appliquer qu'après la promulgation du décret d'application.

### III) Le droit informatique

Les pouvoirs publics sont amenés à encadrer la collecte et le traitement de données qui s'est fortement développé dans une société de l'information. Par exemple, la LCEN (La Loi de confiance dans l'Économie Numérique) 2004 prévoit que le code du commerce s'applique à la cyber-vente et accorde donc au cyber-consommateurs, les mêmes avantages et la même protection qu'en magasins, c'est-à-dire:

- possibilité d'identifier le produit
- connaître le prix
- possibilité de modifier la quantité
- possibilité d'échanger le produit en cas d'erreur ou de mécontentement
- connaissance des conditions générales de vente et d'utilisation du produit
- Le site précise quelle est sa responsabilité en cas de rupture du contrat.

Cette loi vise à rassurer l'utilisateur

Ce défi ne peut être réalisé que en relevant le défi de lutter contre la cybercriminalité. Le premier texte qui lutte contre la cybercriminalité est la loi Godfrain (1988) → regroupement de toutes les sanctions liées à la fraude informatique. La loi Godfrain met le doigt sur le stockage et le traitement de données, et en 2018, on ira beaucoup plus loin avec un règlement européen, appelé "RGPD" (Réglementation générale pour la protection des données personnels, elle s'applique sur tous les pays européens. Son but est de protéger les données des clients/salariés.. contre toutes entreprises qui ne prendraient pas les mesures de protéger les bases de données.

#### IV) La règle de droit et l'informatique

Il y a deux principes fondamentaux

- La neutralité : La loi énonce, les droits et devoirs de chacuns sans égard pour les moyens technologiques utilisés donc elle ne favorise aucune technologie ni aucun support.
- équivalence fonctionnelle : L'écrit est une succession de lettres et/ou de chiffres doté d'une signification compréhensible quel que soit le support donc l'écrit sous forme électronique est admis, mais il doit être fiable et répondre au même fonction que l'écrit traditionnel, c'est le principe de l'équivalence fonctionnel. L'écrit en droit français est une preuve réelle (bijoux, bulletin de salaire, fiche d'impôt...) Elle est fondamentale en matière de preuve.

#### Chap 2 : La personnalité juridique

---

Il existe deux types de personnes : les personnes physiques et les personnes morales.

##### A) Les personnes physiques

Il s'agit d'individus en chair et en os, ces personnes obtiennent la personnalité juridique à la naissance à condition d'avoir été déclaré dans les trois jours suivant leur naissance.

Nous conservons notre personnalité juridique jusqu'à la mort. A la majorité, (18 ans) nous sommes capables juridiquement pour passer des contrats, intenter des procès...

Rq : Les mineurs sont incapables juridiquement, les malades mentaux aussi.

## B) Les personnes morales

Ce sont des groupes de personnes tels que des entreprises, des associations, des régions. Il existe des personnes morales de droits privés tels que les entreprises privées, les sociétés, les associations, les syndicats et il y a d'autre part, des personnes morales de droit public, l'Etat, régions, collectivités locales, hôpital.